

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5627**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5527** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5627;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 29 avril 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
  - de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-811, de manière à ajouter les classes d'usages H-2 bifamiliale, H-3 trifamiliale et H-4 multifamiliale d'un maximum de 6 logements.
  - prévoir en conséquence les normes relatives à la construction, à l'implantation des bâtiments, au lotissement et à l'application du règlement de PIIA;

Le périmètre de la zone visée est délimité, de manière approximative, entre la rue Cartier et la rue Vassal, et ce, regroupant les propriétés situées du côté est du boulevard Mercure.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5627 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, de permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales d'un maximum de 6 logements pour les propriétés situées à l'est du boulevard Mercure, soit entre les rues Cartier et Vassal

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 19 avril 2024.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

**PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5627**

**ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

